

Rapport n°1 :**Conseil d'administration du 22 septembre 2022 : Approbation du verbatim**

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY - Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	17 novembre 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Conseil d'administration du 7 juillet 2022 : Approbation du verbatim.....	1
2. Politique de site : Actualité.....	2
3. Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté : Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique.....	6
4. Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté : Lauréats de l'AAP	8
5. Masters ISITE-BFC : Prolongation de la durée d'exécution des conventions de reversement ISITE-BFC.....	9
6. DECA-BFC : Convention d'objectifs et de moyens 2022-2023	10
7. « UBFC-InteGrate » et « EUR EIPHI » : Enveloppes pour les bourses de mobilité entrante et sortante des Graduate Schools, année universitaire 2022-2023	12
8. Entrepreneuriat étudiant : Concours « Initiative au féminin » 2022	14
9. Entrepreneuriat étudiant : Prix PEPITE 2022	14
10. Soutien du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté : Résultats des dispositifs « Vie étudiante » et Equipements pédagogiques et numériques » pour 2022.....	16
11. Questions diverses	18

(La séance est ouverte à 14 h 30, Salle des Conseils à UBFC Siège, en visioconférence, sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de démarrer cette séance de conseil d'administration.

Toutes les personnes qui se sont annoncées ne sont pas encore arrivées, mais nous sommes actuellement 30 présents ou avec procuration. Je vous remercie.

Je dois vous donner une petite information. Nous avons une panne de micro dans la salle. Normalement, lorsqu'on parle, le micro est suffisamment sensible pour que les personnes en visio entendent, mais n'hésitez pas à porter un peu la voix. Ce sera plus simple pour les personnes qui sont à distance.

Pour le compte rendu, merci de donner votre nom. Ce sera plus simple pour le verbatim.

Une petite information. Monsieur Claude Mercier nous rejoint aujourd'hui. Nous l'accueillons avec plaisir.

M. Mercier.- Je vous en remercie.

M. Grevey.- Il remplace Madame El Mezoughi qui représentait le Conseil régional avec Laetitia Martinez. Je crois que Madame El Mezoughi interviendra dans le cadre du CAC par la suite.

Merci et bienvenue dans ce conseil.

Je vous indique qui a reçu une procuration :

Monsieur Claude Mercier a une procuration de Madame Vignot,
Monsieur Luigi du CHU de Besançon a une procuration de Madame Baille,
Madame Vantard a la procuration de Madame Munier-Jolain.

Vous remarquerez que nous sommes passés en visio Zoom parce que Madame Munier-Jolain avait toujours des difficultés. Et la seule fois où elle n'est pas là, c'est lorsque nous avons réussi à passer en Zoom !

Madame Attuel-Mendes a la procuration de Monsieur Roland de La Brosse,
Monsieur Piat a la procuration de Monsieur Porte,
Madame Maurel a la procuration de Madame Bépoix,
J'ai la procuration de Madame Hervet,
Madame Langlade a la procuration de Madame Di Scala.

Est-ce que nous serions passés à côté de procurations ? *(Néant)*.

1. Conseil d'administration du 7 juillet 2022 : Approbation du verbatim

Le premier dossier à l'ordre du jour, assez classiquement, est l'approbation du verbatim.

Est-ce que vous avez des remarques sur le verbatim ? *(Néant)*.

Je ne suis pas habitué au lever de main sur Zoom, donc si je ne vous vois pas, n'hésitez pas à vous manifester.

S'il n'y a pas de remarque, je propose de passer au vote.

Qui ne veut pas prendre part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Je vous remercie.

2. Politique de site : Actualité

Je vous propose de passer au point 2, qui est la politique de site et l'actualité.

L'objet, aujourd'hui, n'est pas de faire un large débat. Nous en avons parlé dans de nombreux conseils depuis le début de l'année et nous aurons un débat plus important à mener lors d'un prochain conseil d'administration, lorsque nous aurons à discuter des conditions de sortie des membres fondateurs qui voudront partir de la ComUE à la fin du contrat de site. La question du devenir de la ComUE pourra être discuté à ce moment-là.

Je pense qu'il ne servirait à rien que chacun redonne ses positions, elles sont connues de tout le monde. Sauf si quelques-uns veulent intervenir.

Je vais plutôt vous donner l'agenda de ce qui s'est passé dans le dernier mois puisque nous nous sommes vus juste avant les congés d'été.

Le 22 août, nous avons reçu une convocation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour une réunion qui s'est tenue avec les présidents de l'université de Bourgogne, de l'université de Franche-Comté et moi-même.

Le 1^{er} septembre, le CA de l'uB a voté sa sortie de l'université Bourgogne-Franche-Comté à la fin du contrat de site, c'est-à-dire fin 2023 / début 2024, puisque le contrat de site change en janvier 2024 pour la recherche et en septembre 2024 pour la formation. Ce sera donc dans cette zone-là.

Nous avons eu la réunion avec le ministère de l'Enseignement supérieur le 2 septembre.

Le 2 septembre, dans la foulée, j'ai reçu la lettre officielle de l'université de Bourgogne annonçant son retrait à la fin du contrat de site.

Les 6, 14 et 20 septembre, nous avons eu des réunions de travail avec les chefs d'établissement qui ont porté sur un projet dont je vous dirai quelques mots tout de suite après.

Demain, tous les chefs d'établissement membres d'UBFC sont conviés à un échange avec le Cabinet de la ministre. J'imagine que nous aurons un échéancier sur la position de tous les établissements.

Je vais revenir sur la réunion du 2 septembre. Nous avons eu l'annonce officielle que le double siège ne serait pas accordé. Et suite à la présentation des points de vue de chacun des représentants des trois universités, le directeur de Cabinet a fait une synthèse assez courte et claire. Il a indiqué que la réforme de 2015 qui entérinait certains équilibres ne serait pas modifiée. Il parlait de la localisation des sièges. Il a dit que le choix du CA de l'université était souverain, qu'il ne serait donc pas discuté. Que le ministère reverrait sa copie sur les projets qui ont été montés en synergie car les projets ayant été "vendus" dans une configuration donnée ne pouvaient pas être maintenus en l'état si la configuration changeait. Il a dit qu'on ne déstructurait pas en gardant les projets.

Il nous a indiqué qu'il attendait un positionnement clair des partenaires avant décision et qu'il restait bien entendu à disposition pour avancer.

Depuis, nous avons eu trois réunions de travail avec les chefs d'établissement. L'objectif était de redéfinir - si c'est encore possible - un projet à porter ensemble et discuter avec qui le porter et sous quelle forme. Là, c'est très clair.

Des discussions très constructives ont eu lieu autour des attentes des établissements, des lignes rouges à ne pas franchir, etc. Ce qui nous a permis d'avoir une vision commune pour le site des enjeux à adresser, des objectifs communs et des indicateurs, en sachant que si le projet était ensuite - hypothèse d'école - porté par UBFC, nous aurions ici à définir le plan d'action à mettre en place pour répondre à ces objectifs qu'ont les établissements envers leur maison commune.

Je ne dis pas que ce sera une ComUE UBFC qui portera le projet le cas échéant, c'est pour expliquer les éléments.

L'étape en cours aujourd'hui concerne le vecteur pour porter ce projet commun. Ceci reste le point délicat à traiter, bien entendu. Il faut que tous les établissements réussissent à garder la tête froide pour le mener à bien. Je dis « tous les établissements » parce que finalement, UBFC n'a pas à décider de ce que vont faire les établissements par la suite.

Quatre possibilités s'offrent à nous, trois concernent un travail en commun et c'est ce que souhaitent les établissements. En tout cas, dans leurs attentes, ils ont formulé qu'ils avaient envie de travailler ensemble. Ces trois possibilités, vous les connaissez, c'est la convention de coordination territoriale, la ComUE expérimentale ou bien l'établissement public expérimental.

La dernière solution serait l'impossibilité, pour les établissements, de définir une trajectoire commune, sachant que c'est une voix qui ne satisfait personne.

Aujourd'hui, je pense qu'eu égard aux personnels d'UBFC qui sont en grande souffrance, sachant que nous avons tout de même 90 personnes qui sont dans les services supports et de soutien, dont les deux tiers sont des personnels en CDD, eu égard aux équipes qui travaillent bien ensemble et qu'il ne faudrait pas diviser, il me semble qu'il faut que les chefs d'établissement décident d'ici mi-octobre et fassent savoir officiellement la trajectoire qu'ils veulent suivre. Cela me paraît important.

Je pense également que les chefs d'établissement doivent faire en sorte que les unités pédagogiques et de recherche ne s'affrontent pas mais restent en mode collaboratif, sinon nous perdrons beaucoup et ce serait vraiment dommage.

Lors d'un prochain conseil d'administration, qui pourra d'ailleurs peut-être être extraordinaire parce que cela le mérite, nous aurons à discuter du devenir d'UBFC. La question des modalités de retrait des membres qui voudront partir à la fin du contrat de site sera bien entendu sur la table, ainsi que la question du devenir d'UBFC, de ses évolutions, etc. C'est donc un moment où il faudrait que l'on parle vraiment de comment on finit UBFC.

Ce que je pense, c'est que maintenant, il faut vraiment qu'on réussisse à finaliser l'évolution dans le plus grand calme possible.

Pour terminer, j'ai reçu il y a peu une lettre de Madame Bévalot, ex-présidente de l'UFC qui est au CESER. Elle a souhaité vous faire parvenir une lettre ouverte à titre personnel, c'est-à-dire qu'elle se place en tant qu'universitaire ou ex-universitaire. Je vous l'enverrai après le CA afin que vous puissiez en prendre tranquillement connaissance.

Voilà pour la note d'information que je voulais faire. Je ne pense pas qu'il soit très utile de s'étendre, sauf si vous souhaitez intervenir. Donc si vous le souhaitez, je vous laisse intervenir.

M. Viéron-Lepoutre.- Je serai bref puisqu'on pourra effectivement en reparler plus tard. Je vais malgré tout donner mon sentiment par rapport à la ComUE ; je trouve cela consternant. On a l'impression d'une fratrie qui se dispute la chambre dans laquelle on va mettre son jouet. C'est donc vraiment consternant.

Cela pourrait être compréhensible si, derrière, il n'y avait pas des conséquences pour les personnels, pour la recherche et les formations.

Je voulais donc juste donner mon sentiment et celui de mon organisation syndicale ; c'est totalement consternant.

M. Grevey.- Merci.

M. Piat.- En prévision des futures discussions qui auront lieu au prochain CA, j'é mets un souhait. Etant donné que quelles que soient les configurations, si on passe sur une pluralité d'établissements parce que certains décident de faire sécession par rapport à ce que l'on construirait dans le futur – on ne sait jamais –, j'aimerais que nous ayons un positionnement de la Région pour savoir comment elle réagira sachant que nous ne formons qu'un seul territoire.

L'avenir de la Bourgogne-Franche-Comté va se construire en Bourgogne-Franche-Comté et pas ailleurs.

Quelle sera la réaction de la Région dans la manière dont elle envisagera la distribution de ses moyens ?

L'Etat devrait donner sa réponse prochainement. Ce sera donc beaucoup plus clair. Par contre, pour ce qui est de la Région, je voudrais savoir ce qu'il en sera. Cela me semblerait être extrêmement compliqué si jamais il y avait plusieurs acteurs qui souhaitaient émarger au "râtelier" des subventions de la Région.

Je vous mandate pour interroger la Région.

M. Grevey.- Nous avons ici un représentant de la Région. Je ne sais pas s'il souhaite intervenir tout de suite ou la prochaine fois.

M. Mercier.- Je vais dire quelques mots.

J'aurais souhaité que ma première séance au sein d'UBFC ait lieu dans des circonstances un peu différentes, mais on ne choisit pas et le personnel politique est habitué à devoir s'adapter.

Je ne suis pas spécialiste de tout, mais tout de même issu de la grande maison de l'Education et de la formation et suffisamment impliqué dans la vie de la Région pour avoir en tête que les événements qui se sont produits ne sont pas des éléments insignifiants. Là, j'exprime quelque chose que la plupart d'entre ceux qui suivent l'actualité ont pu voir et je le fais après communication avec la présidente et avec la vice-présidente, Laetitia Martinez. Elles se sont exprimées sur la position de la Région par rapport aux éléments qui viennent de se produire, c'est donc à peu près connu mais j'en rappellerai l'essentiel.

Je ne peux bien sûr pas répondre et anticiper sur des scénarios, mais je comprends bien - et je le ferai remonter - que l'on s'interroge, dans le cadre de ces scénarios, sur ce que seraient la stratégie et la politique de la Région. Mais vous verrez, d'après les quelques propos que je vais tenir, que l'essentiel sera dit.

La première chose, c'est qu'on voit parfois - et votre intervention en témoigne - que l'on pense que la Région, la collectivité et sa présidence, serait un peu à distance de tout cela. Il n'y a pas de distance. Il n'y a d'ailleurs pas de distance dès lors qu'on sollicite la Région pour des subventions, par exemple. Je ne serai pas trivial au point de dire qu'à ce moment-là, on est très proche, mais vous savez bien que dans ces cas-là, chacun analyse la répartition, l'équité dans laquelle les moyens sont accordés de très près. Les services de la Région et sa présidence, sa vice-présidente, sont donc bien sûr attentifs à tout cela.

Bien sûr et comme vous le savez, il n'y a pas compétence totale. La Région ne se mêlera donc pas de tout jusque dans le détail, mais la présidente - et cela depuis plusieurs mandats - a montré par sa volonté qu'elle ne faillirait pas à ses engagements vis-à-vis de la communauté universitaire. Je n'entre pas dans le détail volontairement. La collectivité étant régionale, la Région - et on dit encore quelquefois la grande Région - mesure bien que ce qui contribue à son rayonnement en tant que Région a sa richesse, la richesse de ses territoires, qui ne se résume pas à une partition en deux. La stratégie de la Région vis-à-vis de la différenciation territoriale vise à faire que d'autres strates - on dit parfois « infra » dans notre jargon - ont tout autant d'intérêts que les très grandes villes, pour ne pas parler des aires métropolitaines.

Elle soutient donc toutes les institutions d'enseignement, mais elle se réjouit des marques d'union sachant que l'union donne de la force à ceux qui ne jouent pas forcément dans la cour des grands et qui pourraient avoir tentation à se dire que tout cela ne serait que chicaneries. Eh bien non. Ce que manifeste la présidente, c'est qu'elle contribuera à tout et elle s'engagera surtout dans le cadre qui montrera que le projet antérieur est bien celui d'une union des forces.

Le risque qu'il pourrait y avoir et dont je réaffirme au nom de la présidente que nous ne voulons pas le prendre, ce serait de faire que les conditions dans lesquelles le débat est posé ne soient qu'une identité territoriale. La Région n'a pas envie que l'on remette en cause des choses qui ont été posées.

Quelque chose a été créé en disant que le siège était à un endroit, mais ceci dans un équilibre global. Vous suivez, les uns et les autres, assez la politique pour voir que même si on se reporte dans le passé, l'attribution de ces sièges ne s'est pas faite pour un cas. Les choses ont été faites dans l'équilibre.

Il n'est pas question de revenir sur cet équilibre. Je vois bien dans le détail comment on peut le mesurer. Il est surtout question de dire que ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est celui de dire que vous allez regarder, ce sera de votre responsabilité et nous allons le regarder bien sûr, quelles seraient les conséquences.

Dans les propos qui ont été tenus par la présidente et par la vice-présidente, on voit bien qu'un certain nombre de conséquences ne sont pas chimères. Nous ne serons donc pas sensibles à des éléments qui pourraient apparaître comme des contre-informations ou de fausses informations.

La Région affirme donc aujourd'hui la nécessité de maintenir cet existant. Peut-être que des formes nouvelles seront à trouver, peut-être - parce que nous ne sommes pas aveugles - pouvons-nous voir que tout n'est pas parfait, mais la Région pense qu'il faut faire confiance à ceux qui dirigent cet ensemble pour trouver des solutions adaptées.

Sur l'avenir et les formes que pourrait prendre le renforcement de ces liens, il ne nous appartient pas de nous prononcer, mais la Région suivra cette évolution avec la plus grande attention.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

M. Grevey.- Merci Monsieur Mercier.

M. Genelot.- Sans revenir sur la position que l'on pourrait avoir, j'aimerais savoir quel sera notre rôle, s'il existe en tant que conseil d'administration, jusqu'à ce que la décision soit prise par les établissements ? Qu'est-ce que l'on peut être amené à faire et à discuter en tant que conseil d'administration ?

M. Grevey.- Il faut être très clair ; UBFC est la maison commune des établissements. On porte donc les actions qui répondent aux objectifs des établissements.

Une direction était prise, on essaie de la maintenir jusqu'à la fin du contrat de site.

Ce n'est pas nous qui décidons de ce que vont faire les établissements. Les établissements doivent décider entre eux et ensuite nous mettrons en œuvre. Lorsqu'on regarde les statuts, nous avons juste à décider, si un établissement veut sortir, les conditions de la sortie. Après, si tous veulent sortir, c'est clair. S'ils ne veulent pas tous sortir, il faut que l'on redéfinisse comment cela va pouvoir fonctionner puisque cela aura forcément des conséquences, notamment sur le modèle économique. Il faudra donc redéfinir toute la structure UBFC et faire des propositions aux établissements qui restent.

S'ils partent tous, on fera une fermeture de l'établissement, c'est clair. C'est malheureusement classique, mais c'est comme cela. Quand je dis « malheureusement », c'est que ce n'est pas une opération très intéressante à mener. S'il n'y avait pas de personnels, ce serait beaucoup moins impactant. Là, ce sera un peu plus compliqué, mais j'y veillerai.

Je ne sais pas si j'ai répondu.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut intervenir ? (*Néant*).

S'il n'y a plus d'interventions, je vous remercie et je vous propose de passer au rapport n° 3 qui doit nous être présenté par Monsieur Daussy qui est en distanciel.

3. Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté : Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique

M. Daussy.- Bonjour à toutes et à tous.

Ce point concerne la constitution, la création d'un Groupement d'Intérêt Scientifique relatif à ce pôle de recherche et de formation en santé publique. Ce pôle fédératif existe en fait depuis 2018, il est fondé sur la collaboration de neuf partenaires. Il s'agit de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil régional BFC, d'UBFC, de l'uB, de l'UFC, des deux CHU de Besançon et de Dijon, de l'association régionale des caisses de Mutualité Sociale Agricole et de la direction régionale du service médical de l'assurance maladie.

C'est un pôle qui a été créé en 2018 afin de développer les recherches sur la question de la santé publique, mais aussi la formation. C'était alors une période préliminaire qui s'ouvrait, qui était une période de tests qui devait aboutir, à terme si les essais s'avéraient concluants, à la formalisation d'une autre structure juridique permettant de le soutenir.

Le travail a été conduit au terme de cette période préliminaire qui s'est avérée convaincante, concluante grâce aux résultats qui ont été obtenus par une équipe essentiellement composée de quatre personnes. Vous avez la composition sur le rapport qui vous a été envoyé. Sur la base de ce travail préparatoire, il a été proposé de créer un GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique).

Il vous est rappelé que ces GIS sont créés par le CNRS afin de fédérer, autour d'un projet commun de recherche, des compétences scientifiques et des moyens sur un thème donné.

La convention a été rédigée avec l'accord de l'ensemble des parties puisque l'ensemble des partenaires ont validé le texte de cette convention.

Il est proposé au conseil d'administration de valider la création de ce GIS pour une durée de 4 ans renouvelable.

Je rappelle l'objectif général du pôle, que vous pouvez lire dans la convention. C'est un texte long, on ne va donc pas trop s'attarder sur ces détails. Je peux tout de même revenir sur l'objet central. L'objectif général du pôle est de développer, favoriser et promouvoir la recherche et la formation initiale en santé publique en Bourgogne-Franche-Comté. Pour ce faire, il favorise les approches interdisciplinaires, les rapprochements entre les acteurs de la santé publique et le monde académique. Il contribue au transfert des connaissances à destination des décideurs comme du grand public. Il développe un partenariat avec les enseignants-chercheurs concernés, les acteurs des contenus pédagogiques en santé publique afin de contribuer à la formation initiale en santé publique.

On sait que la santé publique est un défi aujourd'hui, qui est de plus en plus prégnant et pour lequel il est tout à fait important que notre communauté scientifique régionale puisse prendre position.

Si tous les conseils d'administration des établissements valident ce texte, le GIS prendra effet à partir du 23 janvier 2023.

Voilà pour cette présentation.

M. Grevey.- Avez-vous des questions, des remarques ? Monsieur Hameau.

M. Hameau.- Je pense que c'est une bonne initiative et je me demande comme cela s'articule avec le contexte. C'est là ma question puisque le contrat de site s'arrête fin 2023.

C'est une initiative utile, mais l'idée serait peut-être de voir aussi comment cette initiative va se poursuivre.

M. Grevey.- Imaginons le pire, du moins pour moi, c'est-à-dire qu'UBFC disparaît. Il suffira d'un avenant pour retirer UBFC de cette convention. Les équipes qui travaillent sont toujours sur le terrain. En théorie, UBFC n'est qu'un facilitateur. *A priori*, il n'y a donc pas de problème. C'est un autre établissement qui prendra le *lead*.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Demouge.

M. Demouge.- Monsieur le Président, je regarde la composition de l'équipe opérationnelle et je vois qu'il y a bien sûr l'université de Franche-Comté. Dans le cadre de l'ARS, je fais confiance aux universitaires, mais je pense tout de même qu'il y a certainement un peu de recherche ou de chercheurs sur le Nord Franche-Comté puisque nous avons un centre hospitalier qui n'est pas un centre universitaire, mais avec des enseignants-chercheurs, même si je ne sais pas exactement ce qu'il en est.

Je suis donc un peu surpris que le Nord Franche-Comté ne soit pas impliqué. J'espère que si, même s'il n'y a pas de représentant. Mais là, j'en parlerai avec l'université.

M. Grevey.- Oui. Je crois que l'on peut vous rassurer.

Hugues, est-ce que tu veux intervenir ou est-ce que je réponds ?

M. Daussy.- Tu peux répondre, mais de toute façon, l'association des CHU de Dijon et de Besançon n'exclut évidemment pas le Nord Franche-Comté. Je pense que c'est simplement la constitution initiale du pôle qui a été construite de la sorte et, par ailleurs, l'université de Franche-Comté couvre aussi le Nord Franche-Comté. Il est donc tout à fait inclus dans la dynamique.

Je pense donc que, de ce point de vue, il n'y a pas de problème. Après, si l'hôpital du Nord Franche-Comté voulait se joindre à l'opération, ce sera sûrement très bienvenu. Dominique, je pense que tu peux le confirmer ?

M. Grevey.- Oui. Et il y a des appels à projets qui se mettent en place toutes les années. Nous allons en parler. Il me semble que l'an passé, des équipes qui n'étaient pas des équipes dijonnaises ni bisontines ont eu des crédits.

Je vais peut-être dire une bêtise, mais il me semble que dans le Jura, il y avait des équipes qui avaient un projet.

Normalement, ce pôle arrose l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté. Par exemple, cette année il y a le CPTS du Haut-Doubs forestier qui intervient dedans. C'est donc ouvert à tout le monde.

M. Demouge.- C'était simplement une remarque. Je fais confiance au travail qui est fait. D'ailleurs, sur le pôle de Montbéliard, on fait justement un regroupement des CPTS du coin.

Les personnels de santé sont très impliqués et font du travail sur le Nord Franche-Comté et je pense qu'au niveau de la recherche, ils sont également impliqués.

M. Grevey.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame Maurel.

Mme Maurel.- J'ai deux questions d'information sur la convention.

Dans cette convention, nous est détaillé, par exemple pour les référents universitaires, le type de profil du référent universitaire, la section d'origine, la durée, etc., mais il n'en est absolument rien pour le directeur ou la directrice qui sera nommé à la tête de ce GIS.

Est-ce qu'on pourrait avoir des informations sur son profil et le caractère qui peut être bénévole, ce qui surprendrait un peu vu la charge que cela doit représenter, ou la rémunération qui serait attribuée ? Et qui prend en charge tout cela ? Comment est-ce organisé ?

M. Daussy.- Je n'ai pas d'informations sur la rémunération.

Sur le choix de la directrice, d'une manière générale il y a une responsable actuellement qui est Madame Cleau-André, qui fait office de directrice.

Il peut être question de choisir un collègue hospitalo-universitaire, par exemple, pour diriger ce GIS. Je pense que les choses sont ouvertes ; aucune règle bien précise n'a été donnée.

Mme Maurel.- C'est le cas pour d'autres participants à ce GIS, le référent universitaire et autres. Je pensais donc que c'était un peu plus précis pour le directeur et la directrice, mais j'entends votre réponse.

J'ai une autre question concernant les moyens de communication de ce GIS. Il est fait référence à un logo, à une identité visuelle, donc des choses qui sont tout à fait compréhensibles pour se rendre visible et communiquer.

Ma question concerne à nouveau les finances, c'est-à-dire quel est le budget ? De quel budget disposez-vous pour pouvoir financer tout cela ? En général, ceci n'est pas particulièrement peu cher.

M. Grevey.- C'est le budget que nous avons voté l'an passé dans le cadre du budget d'UBFC, c'est la partie qui était sur cette plateforme. Je n'ai pas les chiffres exacts, je ne peux donc pas vous répondre tout de suite, mais on pourra vous envoyer les documents après la réunion, c'est-à-dire les éléments que nous avons déjà eus lorsque nous avons voté le budget 2022.

Ceci vous donne un peu une idée parce que nous avons des soutiens qui viennent de différents partenaires, de l'ARS, de la Région et ensuite les établissements, c'est-à-dire l'association régionale des caisses de MSA, la direction régionale du service médical. Ensuite, les autres établissements mettent du personnel dans la boucle.

En fait, c'est un projet scientifique et c'est donc l'organisation du projet scientifique.

Mme Maurel.- Merci.

M. Grevey.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Je vais soumettre au vote, donc si vous voulez bien approuver la convention constitutive de ce GIS.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Je vous remercie.

4. Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté : Lauréats de l'AAP

Je vous propose de rester sur ce pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique et justement de parler des lauréates de l'appel à projets 2022, toujours avec Hugues Daussy.

M. Daussy.- Nous sommes ici dans le contexte de l'appel à projets 2022 lancé par le pôle, dont la dotation globale s'élève à 80 000 €. Différents projets ont été déposés visant à être financés et une commission d'évaluation – donc la composition vous est fournie dans le rapport - a examiné ces projets et proposé d'en financer trois.

Il n'y avait pas suffisamment de projets jugés de qualité suffisante pour attribuer les 80 000 €, donc seule une partie de cette subvention globale a été attribuée.

Parmi les projets qui ont été financés, il en est dont le montant dépasse les 23 000 € puisqu'en dessous de 23 000 €, une décision attributive signée par le président d'UBFC suffit. Au-delà de 23 000 €, il faut qu'une convention de reversement de fonds soit signée. Il faut donc l'avis du CA d'UBFC.

Un des projets dépasse les 23 000 €, c'est celui de Madame Pélissier qui est financé à hauteur de 27 202 €. Cette délibération vise donc à autoriser ce reversement.

M. Grevey.- Je ne sais pas si vous avez des remarques, des commentaires, des questions ?

Mme Maurel.- J'ai une question sur l'utilisation qui sera faite de ce qui n'a pas été utilisé, qui se monte à un peu plus de 10 000 €. J'aurais voulu savoir ce que vont devenir ces 10 000 €.

M. Grevey.- À mon avis, ce sont 10 000 € qui restent dans le budget du pôle pour des actions autres. Cela abondera peut-être l'appel à projets de l'année suivante.

Mme Maurel.- Merci.

M. Grevey.- On va voter sur cette convention de reversement de fonds.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Je vous remercie.

5. Masters ISITE-BFC : Prolongation de la durée d'exécution des conventions de reversement ISITE-BFC

Nous passons au rapport n° 5 qui concerne ce qu'on appelle les masters ISITE-BFC.

Normalement, c'est Monsieur Jacquot qui doit intervenir.

M. Jacquot.- Bonjour à toutes et à tous.

Il s'agit d'un rapport sur une prolongation qui concerne la durée d'exécution des conventions de versement sur des masters financés dans le cadre de feu projet ISITE-BFC qui pouvait – cela avait été annoncé comme cela déjà l'année dernière - se dérouler jusqu'à juillet 2023.

Il s'agit ici de vous présenter et de voter le prolongement de l'enveloppe budgétaire qui a été définie à 75 000 € par année universitaire et par parcours de master UBFC. Il y en a 16 dont la liste vous est rappelée dans le rapport qui vous est proposé. Ceci pour permettre aux porteurs de ces formations de pouvoir dérouler un certain nombre d'activités liées au déroulement pédagogique de chacun de ces masters. Sachant que nous sommes au bout du bout sur l'éligibilité des dépenses dans le cadre de l'arrêt du projet ISITE et que, contrairement aux années précédentes, tout devra être réalisé au 31 juillet 2023, ce qui correspond à la date butoir de l'utilisation des fonds ISITE dans le cadre de son arrêt.

Je ne sais pas si vous avez des questions ? (*Néant*).

Il est demandé – car c'est nécessaire - un vote du conseil d'administration pour approuver la prolongation de la durée d'exécution de ces conventions de reversement ISITE-BFC pour le programme masters en anglais jusqu'au 31 juillet 2023.

M. Grevey.- Avez-vous des remarques, des questions ? (*Néant*).

Je vous propose de passer au vote. Il s'agit d'approuver la prolongation de la durée d'exécution des conventions de reversement jusqu'au 31 juillet 2023.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

J'en conclus que nous avons une validation à l'unanimité, je vous en remercie.

6. DECA-BFC : Convention d'objectifs et de moyens 2022-2023

Pour ce qui est du rapport n° 6, il s'agit d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'incubateur académique DECA-BFC. C'est la 3^{ème} année que nous voyons passer cette convention parce que nous avons des conventions annuelles d'objectifs et de moyens.

L'incubateur DECA-BFC est un incubateur dit « Allègre » au démarrage, qui est donc créé sous le label du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il fonctionne grâce à des financements qui viennent du ministère de l'Enseignement supérieur, des financements qui viennent du Conseil régional, des collectivités et des établissements, les établissements contribuant au financement de façon à faire un effet levier pour avoir plus de financements publics pour pouvoir travailler.

Ces incubateurs sont chargés de "forcer" la création d'entreprises issues ou liées à la recherche. « Issues de la recherche », ce sont des travaux de chercheurs qui peuvent donner lieu à la création d'une société. Si je me réfère au lauréat du concours de création d'entreprise, on a par exemple l'entreprise Ektah avec un collègue qui s'appelle Naïm Khan, chercheur dans un laboratoire dijonnais. Ce chercheur a été accompagné par l'incubateur.

Si je prends un autre succès au concours national i.Lab, on a le projet qui doit s'appeler Hibiscus porté par Gaël Matten qui était doctorant dans une unité de recherche sur Besançon.

Cet incubateur permet à toutes ces personnes d'aller dans la création et la valorisation des résultats de leur recherche.

Pour ce qui concerne notre convention, c'est plutôt pour faire des liens entre l'incubateur et les jeunes, que ce soit des doctorants ou des jeunes, dans le cadre de notre dispositif d'entrepreneuriat étudiant qui s'appelle PEPITE, qui concerne tous les niveaux des étudiants, de première année jusqu'à la fin.

L'objectif est de créer des interactions entre cet incubateur, le projet PEPITE et les écoles doctorales au travers de la mission doctorale de façon à pouvoir diffuser l'esprit d'entreprendre auprès des chercheurs et les accompagner dans leur projet s'ils ont envie de se lancer dans la création d'une entreprise, s'ils ont envie de se tester. Beaucoup se testent en effet et ne vont pas jusqu'à la création d'entreprise. C'est quelque chose de très important, surtout que lorsqu'on regarde globalement les débouchés de nos diplômés, entre 30 et 50 % des jeunes issus de notre écosystème restent en région. C'est beaucoup moins dans certains secteurs, comme du côté des écoles d'ingénieurs où ils sont aux alentours de 18 à 20 % et c'est beaucoup dans les métiers de la formation, par exemple, puisque nous sommes à 90 % de jeunes qui restent en région. Mais cela varie globalement aux alentours de 30 à 50 % chaque année. C'est donc 30 à 50 % de jeunes qui restent en région et si on pouvait en avoir quelques-uns qui créent leur entreprise pour créer de la richesse en région, du dynamisme, c'est toujours intéressant. D'où l'objet de cette convention, sachant qu'il n'y a pas que cette convention qui le permet.

L'objet est de délibérer sur le contenu de la convention d'objectifs et de moyens. C'est la même convention que l'an passé, à moins qu'il y ait eu des changements, ce que je n'ai pas vu. Et l'attribution d'un financement annuel de 20 000 €, comme l'an passé.

Est-ce que vous avez besoin d'informations complémentaires ?

M. Demouge.- Le rôle de l'incubateur est important au niveau de la jeunesse et je me demande si, dans la convention, il ne pourrait pas y avoir une obligation de véritablement bien mailler l'ensemble du territoire parce qu'on a tout de même des jeunes qui sortent des écoles et qui ne savent pas trop. Il y aurait donc besoin d'information pendant leur formation et dès les premières années. Je pense qu'il faudrait régulièrement que l'incubateur fasse le tour des écoles, de l'ensemble des écoles.

M. Grevey.- Il me semble qu'il le fait.

M. Demouge.- C'est par exemple une demande qui m'a été faite de la part des responsables de l'ESTA à Belfort. Des jeunes en sortent avec des diplômes, ils sont compétents et ils ne connaissent *a priori* pas la façon de faire pour créer une entreprise.

Il y a l'ESTA, mais il y a certainement aussi d'autres écoles en Bourgogne ou dans le sud de la Franche-Comté, ceci de façon à ce qu'il puisse y avoir un peu plus d'information.

M. Grevey.- J'entends votre remarque. L'ESTA n'étant pas intégrée dans l'ensemble UBFC de façon formelle, cette convention ne va pas l'intégrer. En revanche, nous ferons passer le message à l'incubateur et nous en parlerons également à Vincent Armbruster qui anime l'ensemble des écoles d'ingénieurs et de managers en Bourgogne-Franche-Comté. Il y a en effet un projet de création d'une conférence régionale des grandes écoles. Il s'agit de la CRGE régionale dans laquelle on retrouvera l'ESTA notamment, mais aussi d'autres écoles telles qu'ESEO, etc.

Je ne vais pas vous donner une liste parce que je vais forcément en oublier et cela n'aurait pas de sens, mais normalement, l'ensemble se retrouve dans cette conférence régionale des grandes écoles.

M. Jauzein.- Actuellement, DECA-BFC intègre effectivement de fait l'ensemble des membres fondateurs de l'UBFC, mais je ne pense pas que DECA-BFC soit fermé en termes de partenariats. Il y a en effet différents collèges.

Là, cela s'est fait de fait pour les membres fondateurs d'UBFC, mais si l'ESTA souhaite prendre contact avec l'incubateur pour voir ce qui peut se faire avec eux, je pense qu'il n'y a pas de problème.

D'autre part, je confirme ce qu'a dit Dominique à propos de la volonté des établissements portant des filières d'ingénierie ou de management de créer un espace plus large sous forme de conférence régionale des grandes écoles de Bourgogne-Franche-Comté qui intègre évidemment l'ESTA.

M. Demouge.- Merci pour cette information.

M. Grevey.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? (*Néant*).

Je vous propose donc de passer au vote, de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de moyens pour 2022-2023 et l'attribution du financement de 20 000 € pour cette année.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité.

7. « UBFC-InteGrate » et « EUR EIPHI » : Enveloppes pour les bourses de mobilité entrante et sortante des Graduate Schools, année universitaire 2022-2023

Je vais redonner la parole à Maxime Jacquot qui va nous parler de UBFC InteGrate et de l'EUR EIPHI

M. Jacquot.- Je reprends la parole cette fois-ci pour des bourses de mobilité entrante et sortante attribuées sur financement SFRI InteGrate et EUR EIPHI pour l'année universitaire 2022-2023. C'est aussi une délibération qui est demandée au conseil d'administration.

Nous devons en effet nous prononcer pour l'attribution de ces bourses sur des montants globaux par Graduate School, qui concernent des étudiants inscrits dans le périmètre des trois Graduate Schools EUPHI, TRANSBIO et INTHERAPI au niveau master 1 et master 2. Ainsi que des bourses de mobilité sortante dans le cadre de départs lors de stage hors du territoire français, par exemple, pour des parcours de masters InteGrate des Graduate Schools.

On vous donne ici les montants de ces bourses qui sont plafonnées à 800 €, qui sont parfois modulées jusqu'à 500 €. Elles sont attribuées par les commissions formation, formation-recherche, tout dépend comment on les appelle en fonction des Graduate Schools. Elles sont identifiées en accord avec les responsables des masters impliqués, des besoins et des montants. Il y a donc un certain nombre de critères qui sont alloués pour décider ou pas de l'allocation de ces bourses.

Sur la deuxième page du rapport, vous avez les budgets prévisionnels présentés par Graduate School : TRANSBIO, INTHERAPI et EIPHI, ainsi que certaines bourses de mobilité qui seront représentées en global pour UBFC InteGrate TRANSBIO et INTHERAPI.

Je rappelle, pour ceux qui ne sont pas très rompus aux PIA, que nous avons aussi deux conventions de financement pour ce qu'on appelait l'appel à projets PIA3 Ecole Universitaire de Recherche qui finance EIPHI et le projet SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche), qui a été obtenu en 2020 et qui finance principalement les actions sur les deux Graduate Schools INTHERAPI et TRANSBIO. C'est pour cela que je jongle sur les acronymes.

Ce sont deux volets financiers et pour allouer ces bourses, il nous faut passer par délibération au niveau du conseil d'administration d'UBFC.

Cet ensemble de dispositifs demande au conseil d'administration d'approuver un budget de 654 400 € pour cette année académique 2022-2023 pour ces différentes bourses attribuées aux étudiants du périmètre des Graduate Schools INTHERAPI, TRANSBIO et EIPHI.

Est-ce que vous avez des questions ?

Mme Maurel.- Bonjour Monsieur Jacquot. J'ai une question.

Il y a à chaque fois, pour les Graduate Schools, un nombre de bourses donné. Est-ce qu'il serait possible de connaître le nombre d'étudiants pour avoir une idée du ratio du nombre d'étudiants qui bénéficient de ces bourses sur le nombre d'étudiants inscrits dans les formations concernées, s'il vous plaît ?

M. Jacquot.- Pour le nombre d'étudiants concernant le périmètre de toutes les Graduate Schools au niveau master, on vient juste de faire le comité de pilotage hier et j'ai donné ce chiffre. Nous sommes à plus de 800 étudiants potentiellement concernés.

On est donc très loin de voir que tous ces étudiants vont bénéficier de bourses sur ce type de financement, mais il faut savoir qu'il y a une grosse partie des bourses qui sont encore utilisées sur le budget que nous avons voté sur le rapport précédent grâce au financement ISITE qui apporte un complément conséquent sur des bourses d'études et des mobilités entrantes et sortantes.

Il faut savoir également qu'il y a encore 200 bourses utilisées dans le cadre des subventions Erasmus+ obtenues grâce aux relations internationales UBFC, qui permettent aussi à des étudiants d'avoir de la mobilité dans le cadre de financements Erasmus+ obtenus par UBFC ou même par les établissements membres.

Ce que vous voyez ici en termes de nombre de bourses semble restreint puisqu'on a une trentaine de bourses par master, ce n'est qu'une petite partie des possibilités de financement qui existent sur l'ensemble de ces parcours de master.

Je précise aussi que nous ne sommes pas que sur le périmètre des 16 masters UBFC. On touche ici une quarantaine de parcours de master potentiellement. On est donc sur un périmètre plus large et sur des parcours qui se sont déjà, pour certains, bien transformés, qui ont déjà une dynamique de transformation, d'internationalisation et de collaboration avec des universités partenaires. Il est donc difficile de dire que l'on ne touche qu'un petit pourcentage par rapport à cela. On est sur une dynamique globale d'appui et d'aides pour inciter ces étudiants et les responsables de master à participer à l'activité des filières et à participer à leurs mobilités, qu'elles soient entrantes ou sortantes.

Mme Maurel.- Je vous remercie. J'étais un peu étonnée du très faible nombre. Je n'avais pas le chiffre exact de 800, mais je savais qu'il y en avait tout de même plusieurs centaines et j'étais donc très étonnée qu'il y ait aussi peu d'étudiants concernés. Mais votre explication indiquant la possibilité d'avoir d'autres bourses par ailleurs est de nature à me rassurer car j'étais effectivement un peu inquiète.

M. Jacquot.- On pourra observer, sur l'année académique prochaine, un effet de l'arrêt ISITE qui est le risque de voir augmenter considérablement la possibilité d'allouer des bourses sur les outils EUR et SFRI avec la disparition d'ISITE.

Mme Maurel.- Merci Monsieur Jacquot.

M. Grevey.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de précision ? (*Néant*).

Je rappelle que dans les objectifs que nous avons, normalement tout étudiant doit pouvoir faire une mobilité dans son cursus master. C'est bien cela, Maxime ?

M. Jacquot.- C'est plus dans son cursus intégré master-doctorat. Sachant qu'il y a des étudiants qui sont en mobilité entrante et on ne leur demande pas d'avoir une mobilité sortante. On parle ici d'étudiants régionaux ou nationaux à qui nous devons proposer des possibilités ou les conditions d'une mobilité sortante, c'est-à-dire ponctuelle ou sur un semestre, ou dans le cadre d'un stage, ou dans le cadre d'un stage découverte dédié.

Il faut savoir que certains étudiants bénéficient de financements autres que de l'Europe et des PIA, ils peuvent avoir des financements des établissements d'accueil à l'étranger ou autres. Il y a donc beaucoup de configurations qui existent pour réaliser ces mobilités ou bénéficier de tel ou tel financement de bourse ou de complément pour réaliser leur master et leur doctorat.

M. Grevey.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? (*Néant*).

Je vous propose de voter. L'objet est d'approuver le budget prévisionnel de 654 400 € pour l'année académique 2022-2023 pour des bourses de mobilité attribuées aux étudiants des masters intégrés dans les trois Graduate Schools existantes aujourd'hui.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité.

8. Entrepreneuriat étudiant : Concours « Initiative au féminin » 2022

9. Entrepreneuriat étudiant : Prix PEPITE 2022

Nous allons revenir sur l'entrepreneuriat étudiant et je vais laisser la parole à Pascale Brenet.

Mme Brenet.- Bonjour Président. Bonjour à toutes et à tous.

Je vais vous dire quelques mots concernant les avancées, les réussites de nos étudiantes et étudiants entrepreneurs.

Le 6 octobre à Paris et le 5 octobre à Belfort, aura lieu la remise des prix PEPITE pour l'année 2022.

L'année précédente, nous avons eu une centaine d'étudiants entrepreneurs. Une vingtaine d'entre eux ont été candidats au concours national et régional, donc le prix PEPITE qui est organisé chaque année à la demande du ministère, financé par le ministère et par BPI France.

Cette année, il y a 5 lauréats, avec un champion national, en quelque sorte, avec le lauréat que notre jury régional a sélectionné pour être l'un des lauréats au niveau national. Il s'agit de Jean Mougnot dont le projet concerne un vélo hybride frugal qui sera *made in* Franche-Comté puisque, dans le montage de son projet, le volet mécanique donnera lieu à une fabrication avec un partenaire industriel régional.

Il y a quatre autres lauréats régionaux sur des projets assez variés, qui proviennent des différents établissements d'UBFC.

C'est la première fois que je parle de ces résultats aujourd'hui puisqu'ils ne seront annoncés officiellement que les 5 et 6 octobre, à Belfort puis à Paris.

Ensuite, je voudrais également vous dire quelques mots du concours « Initiative au féminin » qui est organisé depuis plusieurs années par le réseau Initiative dans notre région, dans lequel, depuis plusieurs années, nous avons souhaité, pour soutenir l'entrepreneuriat féminin, décerner chaque année un prix à une étudiante entrepreneure.

Cette remise de prix aura lieu cette année au mois de décembre. Les lauréates de cette année ne sont pas encore connues, mais je rappelle que l'année dernière, notre lauréate était Safa Meraghni, une postdoctorante, donc jeune docteur l'année dernière, qui a un projet sur une interface digitale destinée aux professionnels de santé qui s'appuie sur l'intelligence artificielle.

Vous avez pu voir les rapports qui détaillent aussi ces différents aspects, notamment financiers pour ce qui concerne le concours Initiative au féminin pour lequel le PEPITE Bourgogne-Franche-Comté apporte un prix de 2 000 €.

M. Grevey.- Merci Pascale. Tu nous as donc présenté les rapports 8 et 9 en commençant par le 9, pour ceux qui étaient peut-être un peu perdus. Ce qui nous a permis d'être titillés intellectuellement.

Le rapport 9 était juste une information sur les lauréats du concours PEPITE. Nous n'avons donc pas à délibérer.

En revanche, sur le rapport 8, nous avons à délibérer pour dire si nous sommes d'accord ou pas sur l'attribution d'un prix spécial étudiante dans le cadre du contrat « Initiative au féminin », selon le règlement de concours, et d'attribuer un prix spécial étudiante d'un montant de 2 000 € sur le budget de PEPITE BFC.

Est-ce que vous voulez des précisions autres ?

Mme Maurel.- J'ai une question pour mon information personnelle.

Sur le rapport n° 9, nous avons à la fin les lauréats dont vous avez parlé et j'aurais voulu savoir quel était le projet exact de Monsieur Ovidiu Anitas puisque son projet est décrit de la façon suivante : « Page Youtube présentant des vidéos de fabrications diverses, et divertissantes. »

Je ne doute pas de l'intérêt de ce projet, c'est simplement pour mon information personnelle. Qu'est-ce que cela recoupe exactement ?

Mme Brenet.- Il construit des tutoriels dans une tonalité ludique mais aussi extrêmement pratique. Ces tutoriels sont très appréciés. C'est une activité qu'il a démarrée seul, qu'il formalise et qu'il amplifie progressivement.

On a en effet des projets extrêmement variés. Ce qui est très intéressant ici, c'est l'originalité de quelque chose qui est tout à fait dans l'air du temps, avec un succès réel par rapport au nombre d'abonnés et de partenariats avec des marques, donc un modèle économique autour de cette activité qui, pour le moment, fait ses preuves.

J'ai mis l'accent sur la notion de lauréats, de prix qui permettent de mettre en valeur et de récompenser des étudiantes et étudiants entrepreneurs. Pour le prix PEPITE 2022, il s'agit de la première annonce puisque l'annonce officielle sera faite lors de la remise des prix les 5 et 6 octobre prochains. Vous êtes d'ailleurs tous invités à cette remise des prix qui aura lieu à Belfort.

En ce qui concerne le financement par le PEPITE du prix « Initiative au féminin », l'année dernière lors du CA, certains membres avaient fait remarquer que c'était un sujet très important et qu'encourager les jeunes filles aurait peut-être nécessité davantage de moyens et peut-être davantage de prix.

Je précise que dans le cas du PEPITE BFC beaucoup d'efforts sont faits pour justement accentuer l'adhésion des jeunes filles au statut national d'étudiante entrepreneure et leurs prises d'initiatives entrepreneuriales.

Pour le moment, compte tenu des effectifs des candidates (une dizaine de projets par année sur le concours « Initiative au féminin »), nous en sommes restés à un prix et sur le montant qui avait été défini au départ, c'est-à-dire un prix de 2 000 €.

Je précise que du côté du prix PEPITE national et régional, le prix décerné est de 12 000 € pour le champion national. Il y a 33 PEPITES en France et il y aura 33 prix de ce type qui seront mis à Paris lors du Big de BPI France, le 6 octobre. Les autres prix sont d'un montant de 2 000 € financés par BPI France.

Pour notre part, nous avons un prix qui est accordé également chaque année par le Medef Bourgogne-Franche-Comté pour un montant de 1 500 €.

M. Grevey.- je vous propose de voter pour le prix « Initiative au féminin ».

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie pour cette unanimité.

Merci Pascale.

Mme Brenet.- Merci à vous toutes et tous.

Mme Langlade.- Il me semble que sur ce sujet, l'année dernière, nous avons évoqué la possibilité d'inviter ces lauréats à venir nous présenter rapidement leur projet de façon à leur montrer qu'on ne les soutenait pas qu'en faisant un chèque, ce qui est sans doute intéressant, mais qu'on s'intéressait également à leur projet. Est-ce que c'est quelque chose que l'on pourrait reproposez ?

M. Grevey.- Oui, vous avez raison. Je m'en rappelle. On les invitera donc.

Mme Brenet.- C'est en effet une bonne idée. On peut tout à fait, si vous portez cet élément à l'ordre du jour, inviter nos étudiants entrepreneurs à venir se présenter et nous montrer brièvement leur projet et leur avancée. Merci beaucoup.

M. Grevey.- C'est noté. On va essayer de ne pas le rater.

10. Soutien du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté : Résultats des dispositifs « Vie étudiante » et Equipements pédagogiques et numériques » pour 2022

Le rapport suivant va nous être présenté par Louise Bouché.

Mme Bouché. - Bonjour à toutes et tous.

Je vais vous faire un retour sur les dispositifs de la Région. Depuis quelques années déjà, nous avons trois dispositifs qui existent, anciennement appelés appels à projets. Il y en avait un sur la vie étudiante, un sur ce qui est équipements pédagogiques et numériques et un dernier sur ce qui est en soutien aux initiatives des associations étudiantes.

La campagne de dépôt de dossiers a commencé le 1^{er} décembre de l'année 2021 et allait jusqu'au 28 février de cette année. Le fonctionnement est le suivant. Les dossiers sont déposés auprès de la Région et les dossiers déposés par les établissements membres d'UBFC seront ensuite analysés dans une commission du conseil académique. Ensuite, les avis sont transmis à la Région qui, ensuite, prendra les décisions de financement ou pas.

Au sein du CAC, on émet des avis sur le dispositif « Vie étudiante » et sur le dispositif « Equipements pédagogiques et numériques » et pas sur le soutien aux initiatives des associations étudiantes. Dans les annexes, vous avez tout de même à titre d'information les délibérations qui ont été faites à ce sujet.

Je vais brièvement vous présenter les chiffres.

Au total, 60 projets ont été déposés, 33 pour « Equipements pédagogiques et numériques » et 27 pour « Vie étudiante », avec un montant total demandé de 1 400 000 € qui a été réparti en 900 000 € environ pour les Equipements pédagogiques et numériques et environ 500 000 € pour la Vie étudiante. Vous avez le détail complet dans le rapport.

Au niveau d'UBFC pour cette année, nous avons déposé trois projets :

- Pix 2 de l'entrepreneuriat ;
- Les Olympiades du développement durable 2022 ;
- L'enquête et les assises territoriales de la vie étudiante.

Les deux derniers sont en vie étudiante, avec un total d'attribution de 70 800 €.

Vous avez en annexe les récapitulatifs de tous les tableaux des dispositifs avec : équipements pédagogiques et numériques, vie étudiante et soutien aux initiatives des associations étudiantes.

M. Grevey. - Merci, Louise, pour cette information.

Est-ce que vous avez des questions ?

Mme Maurel. - J'ai une question à laquelle je ne sais pas si vous pourrez véritablement me répondre. C'est peut-être plus une remarque.

J'ai été un peu surprise de constater qu'il y avait 33 projets déposés pour les équipements pédagogiques et 27 pour la vie étudiante, ce qui fait une répartition assez équitable. En revanche, au niveau des financements que cela représente, on va pratiquement du simple au double puisque, comme vous l'avez rappelé, on est à 900 000 € pour les équipements pédagogiques et à 500 000 € pour la vie étudiante.

N'y aurait-il pas un déficit pour la vie étudiante qui concerne tout de même des sujets très importants comme les conditions de vie étudiante, la réussite, l'égalité des chances, l'insertion professionnelle ?

Je suis un peu étonnée que l'on mette deux fois moins d'argent sur ces sujets-là que sur les équipements numériques.

Mme Bouché. - Je ne sais pas si je pourrai bien vous répondre.

À mon sens, c'est parce que les projets en « Equipements pédagogiques et numériques » coûtaient plus cher. C'est l'analyse que j'en fais. Ce serait donc plus dans ce sens-là, mais je prends en compte votre remarque et je comprends votre analyse.

Mme Maurel.- C'est en termes d'affichage parce qu'il y a à peu près le même nombre de projets et je trouve qu'il est intéressant qu'il y ait cette équité relative, mais après, en termes d'affichage au niveau de ce qui est investi, c'est pratiquement du simple au double. Je voulais donc attirer l'attention là-dessus.

Je comprends bien que les équipements numériques coûtent cher, mais en termes d'affichage, je ne suis pas sûre que ce soit aussi positif que cela.

M. Grevey.- Je crois que les projets coûtaient moins cher en vie étudiante.
Madame Langlade, puis Monsieur Mercier.

Mme Langlade.- Si on regarde les tableaux, *a priori* les projets sur la vie étudiante ont été financés à 100 % de la demande alors que quasiment tous les projets n'ont reçu que 50 % de la subvention demandée.

M. Grevey.- Oui.

M. Mercier.- Je ne dispose pas des informations techniques précises, mais je ferai une enquête qui s'impose, du moins la recherche qui s'impose, pour pouvoir vous apporter une réponse.

Ce n'est qu'un début de réponse, mais cela n'invalide pas l'argumentaire. On pourrait tout à fait imaginer que la sollicitation des projets concernant la vie étudiante puisse être valorisée au point que nous en ayons davantage et qu'ils soient finalement plus porteurs. Il y a peut-être d'autres critères et peut-être que des éléments ont été choisis en concertation pour que ce déséquilibre repose sur des éléments objectifs. Mais je n'en sais rien. Je vous promets de faire des recherches en conséquence.

Mme Maurel.- Merci.

M. Grevey.- Merci.
Madame Graner.

Mme Graner.- Au CLA, nous avons déposé deux projets, un projet « Equipements numériques et pédagogiques » et un projet « Vie étudiante ». Nous en avons eu un sur deux et c'est l'équipement numérique. Nous n'avons pas eu le projet « Vie étudiante ».

M. Grevey.- C'était pour information.

M. Jacquot.- Je voudrais compléter ce qu'a dit Louise. Il y a des assiettes qui étaient éligibles et ce n'étaient pas les mêmes enveloppes pour vie étudiante. C'est écrit dans l'annexe. On pouvait monter sur des projets, sur la vie étudiante, plafonnés à 80 k€ alors que c'était 120 k€ par projet pour les équipements pédagogiques.

Et il y a effectivement un cofinancement qui est demandé par les partenaires sur les équipements pédagogiques. Ce qui fait tout de suite augmenter les projets. Mais après, il y avait aussi des enveloppes de base prédéfinies et cadrées dans l'appel à projets. Ceci a été indiqué par la Région au début de l'appel à projets, en décembre 2021. Mais là, je ne les ai plus en tête.

Mme Bouché.- Je ne les ai plus en tête non plus, mais on peut retrouver l'information et vous la communiquer.

M. Grevey.- Merci.

11. Questions diverses

En questions diverses, j'ai eu une demande que je vais vous lire :

« Les élus de la liste "Défendre la démocratie et les libertés universitaires, résister, reconstruire" souhaitent inscrire une question diverse lors du CA du 22 septembre.

Nous avons été informés du fait que certains doctorants ne sont actuellement plus rémunérés par la ComUE et ce depuis le mois de mai de cette année et que certains traversent donc des moments plus que difficiles.

Nous souhaiterions savoir précisément combien de doctorants sont concernés, comment un tel retard de paiement est possible et ce que la direction de la ComUE UBFC entend mettre en œuvre pour résoudre cette situation. »

Je vais vous rassurer : tous les doctorants ont touché de l'argent et il n'y a pas de doctorant qui est resté sans rémunération. C'est un élément important. Les services qui m'indiquent cela ont toute ma confiance. Ils font le maximum pour que les choses se passent bien.

Vous vous en rappelez peut-être, au mois de janvier 2021, l'une des premières dispositions pour nous avons mise en place était la notion d'aide d'urgence remboursable. C'est une action que nous avons mise en place sur les conseils de l'agent comptable de l'époque.

Il peut arriver que nous ayons un problème avec un doctorant et je vais vous donner quelques exemples. Nous avons sept doctorants qui n'avaient pas été payés en janvier – nous en avons déjà parlé – suite à un problème avec la DDFIP parce que c'est la DDFIP qui fait la paie à façon. Dans le passage de 2021 à 2022, ils avaient raté une douzaine de salaires dont des personnels de chez nous. Des aides d'urgence remboursables ont donc été données tout de suite. On est monté à plus de 90 % d'aides, justement pour que personne ne soit en difficulté parce qu'on sait bien que ce n'est pas rigolo. Nous avons donc eu sept doctorants à ce moment-là et, dans le courant de l'année, des doctorants peuvent arriver et ceci une fois que la paie est déjà codée. Il y en a eu six dans ce cas dans le début de l'année 2022. Ils ont également eu des aides d'urgence remboursables.

Que veut dire « une aide d'urgence remboursable » ? Cela veut dire qu'on leur donne de l'argent, ensuite ils touchent leur salaire et ils remboursent l'avance remboursable qu'on leur avait faite. On ne leur demande bien évidemment pas de rembourser avant d'avoir touché leur salaire.

Ce qui fait que normalement, aucun doctorant ne se retrouve sans argent pour vivre. C'était une mesure que nous avons mise en place très rapidement. Je peux donc vous rassurer sur le fait qu'aucun des 380 doctorants sur les 1 700 que nous avons sur le site ne se retrouve sans argent, sachant que nous en rémunérons 380 environ et que les autres sont rémunérés par les établissements.

Mme Maurel.- Monsieur Grevey, je vous remercie pour cette réponse. Comme vous l'avez dit, il s'agissait d'aides d'urgence remboursables. Pour avoir bénéficié également, au début de ma carrière, du système des avances et avoir eu – car je n'étais pas bien au courant – à un moment donné la surprise qu'on me demande de rembourser ce que je n'avais pas prévu de rembourser, est-ce que les doctorants sont bien au courant du fait qu'à un moment donné, il leur faudra rembourser ? Ceci afin qu'ils ne soient pas surpris.

Là, la ComUE n'est absolument pas responsable de cela, nous sommes bien d'accord.

M. Grevey.- Cela s'appelle vraiment « aide d'urgence remboursable », donc sauf à ne pas comprendre le mot, je pense qu'ils savent. Normalement, ils sont au courant.

Mme Maurel.- Un petit rappel au moment où ils risquent de devoir rembourser ne ferait pas de mal. Donc peut-être les alerter à ce niveau-là parce que quand ça dure sur plusieurs mois, à un moment donné on oublie un peu et cela devient la pratique habituelle.

C'était donc juste pour anticiper d'éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer pour obtenir ces remboursements en temps et en heure.

M. Commeau.- Généralement, quand on a des personnels ou des doctorants qui se trouvent dans cette situation qui est effectivement plus qu'inconfortable, c'est-à-dire de ne pas toucher sa rémunération, ils appellent la DRH de la ComUE. Ce qui fait que nous les connaissons - je parle sous le contrôle de Madame Cuche - et généralement, nous leur expliquons tout cela. Ils ne reçoivent pas un chèque sèche. Nous avons un dialogue avec eux et nous leur expliquons pourquoi il n'y a pas eu versement dans les temps. Nous leur expliquons également ce qu'est une aide remboursable à 90 % du salaire, ce qui est plus important que ce qui se fait dans d'autres établissements du site. Nous convenons aussi avec eux des modalités de remboursement.

M. Jacquot.- Je veux juste apporter un témoignage de terrain sur une autre casquette que j'ai en tant que coordinateur de projet ANR. J'ai effectivement eu un doctorant qui était dans la situation des sept en janvier. Il ne parle pas français, on échange donc soit en espagnol, soit en anglais sur les différents courriers ou problèmes.

Il leur a été clairement indiqué les conditions de reversement et le calendrier était tout à fait clair dans sa tête, donc comment il allait pouvoir rembourser et sur le fait qu'il devait rembourser. Il n'y avait aucune ambiguïté sur le dispositif et je peux vous dire, pour avoir suivi cela avec mon doctorant, que c'était très clair et que tout est rentré dans l'ordre dans les 2 mois qui ont suivi. Il n'y a jamais eu d'ambiguïté pour sa part, même s'il y avait la difficulté de la langue.

C'était donc juste pour apporter un témoignage pour enfoncer le clou et dire que là-dessus, en tant que directeur de laboratoire, nous n'avons pas eu d'autres cas observés dans mon département de recherche pour les autres doctorants qui sont payés *via* des contrats sur UBFC.

Mme Maurel.- Tant mieux.

M. Jacquot.- Ce qui représente 50 doctorants.

M. Grevey.- Merci.

Est-ce que vous souhaitez aborder d'autres questions diverses ?

M. Demouge.- Monsieur le Président, j'ai une petite requête.

Je représente le pôle métropolitain Nord Franche-Comté au niveau du CA et je suis inscrit dans la commission « Vie étudiante ». Mes obligations, mes fonctions font que je ne peux jamais participer aux travaux de la commission « Vie étudiante ».

Je vous demande donc s'il est possible que je sois remplacé dans ces travaux par mon vice-président en charge précisément, dans le cadre du pôle métropolitain, de la vie étudiante sur le Nord Franche-Comté.

M. Grevey.- Je pense qu'il n'y a pas de problème parce qu'il est mieux que tous les acteurs soient présents pour discuter de ce sujet-là.

M. Demouge.- Tout à fait. Merci.

Je peux donc lui en faire part ? On n'a pas besoin d'un courrier officiel. Ce qui veut dire que quand j'ai les invitations, je lui transmets et il répondra ?

M. Grevey.- Oui.

M. Demouge.- Je vous remercie.

M. Beaud.- Ce n'est pas vraiment une question, c'est plus une demande dans la perspective du prochain conseil d'administration où nous allons aborder le futur d'UBFC.

Je suis bien conscient que c'est très flou, mais j'aimerais bien qu'on nous présente les différentes perspectives selon les options que vous avez présentées. C'est-à-dire quels sont les partenaires qui nous suivraient selon les options ? La Région a été évoquée. Je pense au CNRS, etc.

Quels sont les différents programmes et labels que nous risquerions de perdre et que nous pourrions conserver selon les différentes options ?

Quel serait l'impact de chacune des options sur l'enseignement, sur la recherche et *in fine*, puisque je représente les usagers, sur la qualité de l'enseignement dispensé aux étudiants et les perspectives de recherche auxquelles vous aspirez ?

Il me semble important d'avoir un éclairage parce que cela paraît assez flou, surtout pour des membres, comme nous, qui sont juste dans le conseil d'administration. Je pense au conseil des membres et aux différents présidents d'établissement et j'imagine que nous pourrions avoir un petit plus pour mieux comprendre la situation et les différents enjeux.

M. Grevey.- Tout à fait. C'est bien noté et cela me paraît légitime.

M. Hameau.- Ce qui m'intéresserait également, ce serait d'avoir un *benchmark* de ce qui s'est fait ailleurs puisqu'on sait que les ComUE n'ont pas très bien fonctionné globalement et qu'elles ont ensuite évolué vers d'autres modèles. Il serait donc intéressant d'avoir un *benchmark* de ces modèles.

M. Grevey.- Oui, la notion de *benchmark* est quelque chose d'important parce qu'il est vrai qu'un système confédéral – puisque les ComUE sont bien des systèmes confédéraux – est toujours un système transitoire. Lorsqu'on parle de la Confédération helvète, c'est en fait une fédération. Initialement, c'était confédération, mais c'est devenu une fédération.

Et oui, les ComUE sont sensibles parce que dès qu'un partenaire éternue, la ComUE tremble. C'est le principe, c'est structurel.

On fera donc une petite présentation.

M. Beaud.- Vous avez évoqué trois options, avec la 4^{ème} qui serait celle où les discussions n'aboutiraient pas et qu'on serait dans le flou.

Dans les trois options, il y avait la convention de coordination territoriale. Dans ce cas, qu'est-ce que cela impliquerait ? Qu'est-ce qu'on garderait ? Est-ce que la Région financerait de la même manière ?

De même si on reste en ComUE expérimentale, même si là, on voit très bien comment cela se passe. Quelle est la finalité pour l'établissement public après la ComUE ? Est-ce viable sans la Bourgogne ?

Si on pouvait donc avoir les différents scénarios qui s'offrent, ceci dans la mesure du possible puisque je sais bien que ce n'est pas facile et que cela a ses limites.

M. Grevey.- J'essaierai d'être le plus factuel possible, ce qui n'est pas toujours très facile.

Mme Pucéat.- Je trouve tout à fait intéressante votre réaction, donc d'essayer d'examiner ce qui s'est passé, effectivement, parce qu'il y a beaucoup de ComUE qui ont été dissoutes en 2019 et 2020, justement quand un certain nombre de PIA avaient déjà

été obtenus. Regarder le devenir de ces PIA dans les nombreuses transitions qui ont été faites entre ComUE et convention de coordination territoriale, par exemple, est donc quelque chose de très intéressant. C'est d'ailleurs un exercice que nous avons déjà fait et nous avons déjà un certain nombre de réponses qu'il est possible d'apporter. Là, ce sont des éléments tout à fait factuels, sachant que je n'ai que des exemples de PIA qui ont été conservés.

M. Beaud.- Je vous rassure, les étudiants n'ont pas conscience du tout de ce qui se passe. C'est à peine s'ils savent à peu près. Mais c'est assez inquiétant, notamment pour les représentants des usagers, de voir quel sera l'impact de tout cela et les différents aboutissements qui vont en résulter.

M. Genelot.- On a parlé de trois scénarios. Au final, la convention est quelque chose de flou. Je pense qu'il peut aussi y avoir, dans les discussions du conseil des membres, plusieurs modèles de convention qui sont envisagés.

Il existe des conventions où il y a des écoles doctorales, où il y a des choses qui sont un peu structurées, etc., et d'autres dans lesquelles ce n'est pas le cas.

M. Grevey.- Il n'y a pas de convention où il y a des écoles doctorales à l'intérieur. En revanche, il y a des conventions qui prévoient une certaine mutualisation des offres de formation dans les écoles doctorales.

Mme Pucéat.- Il y a des conventions qui prévoient les Graduate schools en collèges doctoraux.

M. Grevey.- On préparera cela et je me rapprocherai de Madame Pucéat pour les aspects de convention que vous connaissez sans doute mieux que moi, même si j'ai étudié cela de près également.

M. Beaud.- Je pense que cela permettra aussi de mettre certaines choses au clair. Je n'ai par exemple pas vraiment conscience de ce que cela implique. J'ai lu certaines choses dans la presse, mais ça reste la presse et il me semble qu'il serait mieux que le conseil d'administration ait vraiment une vue globale transparente sur les différentes situations.

M. Grevey.- Je suis d'accord avec vous, mais là où c'est difficile, c'est qu'il faut se projeter à 10 ans parce que c'est la réalité. Se projeter à 10 ans n'est pas simple. Imaginons que Vladimir Poutine nous envoie un missile, ce ne sera pas la même chose que s'il ne se passe rien. Imaginons que le gouvernement change... mais même si le gouvernement change, ce qu'on a vu depuis 2007, c'est que la direction est toujours la même. Là, on peut donc essayer de le voir. Mais dans une projection à 10 ans, il y a toujours des incertitudes, c'est clair. Il y a également toujours des incertitudes sur ce qui arrivera demain, mais on peut avoir des tendances.

On va donc essayer de le faire de la façon la plus factuelle possible et présenter les différents modèles.

M. Hameau.- Le dernier point, c'est qu'il faut tirer les leçons du passé car souvent, cela peut aider. Et je crois que le travail qui avait été sur la gouvernance était intéressant. Le vrai sujet, c'est comment on pose une gouvernance et comment on crée des vrais équilibres après. Si ceci est posé et que cela avance, alors nous avancerons ensemble.

Il ne faut pas vouloir marier des gens qui n'ont pas envie de se marier.

M. Grevey.- Il ne faut pas faire des mariages de raison. Il faut que ce soit des mariages de cœur.

M. Hameau.- Je pense qu'il ne faut pas renier le travail qui avait été fait précédemment. Il faut le reprendre et, à partir de là, essayer de retrouver des points d'équilibre.

M. Grevey.- Nous essaierons de prévoir cela comme il faut.

Pas d'autres interventions ? (*Néant*).

Je vous remercie.

Je vous propose d'en rester là pour aujourd'hui.

Merci pour votre participation, aussi bien pour ceux qui sont dans la salle que pour nos collègues autour de l'écran. À très bientôt et j'espère que le Covid qui est en train de remonter en flèche ne sera pas une valeur trop forte dans les semaines qui viennent.

Bonne journée.

- : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 06).